



Convention sur la diversité biologique

Distr. générale
5 janvier 2026

Français seulement

Dialogue régional sur le suivi de la biodiversité et l'établissement de rapports pour les pays francophones d'Afrique

Yaoundé, 3-5 septembre 2025

Rapport du dialogue régional sur le suivi de la biodiversité et l'établissement de rapports pour les pays francophones d'Afrique

Contexte

1. Le dialogue régional sur le suivi de la biodiversité et l'établissement de rapports pour les pays francophones d'Afrique s'est tenu à Yaoundé du 3 au 5 septembre 2025. Ce dialogue a été organisé conjointement par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, la Commission des forêts d'Afrique centrale et l'Institut de la Francophonie pour le développement durable, avec le soutien du Gouvernement du Cameroun. Ce dialogue a été rendu possible grâce au soutien financier du China Trust Fund du PNUE, du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), de l'Organisation internationale de la Francophonie et du Ministère fédéral allemand de la coopération économique et du développement au travers du projet régional de la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit de soutien à la Commission des forêts d'Afrique centrale.
2. Le dialogue était axé sur l'accélération de la révision ou de la mise à jour des stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité, le renforcement des capacités de mise en œuvre, de suivi et d'établissement de rapports en ce qui concerne le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal et les stratégies et plans d'action nationaux susmentionnés, en particulier la mise en œuvre du cadre de suivi du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal et la préparation des septièmes rapports nationaux. Le dialogue a également porté sur le suivi et l'établissement de rapports concernant la restauration des écosystèmes dégradés et l'accès aux fonds multilatéraux et autres mécanismes de financement.

Point 1

Ouverture de la réunion

3. Le dialogue a été ouvert le 3 septembre par le Ministre de l'environnement, de la protection de la nature et du développement durable du Cameroun, Pierre Hélé, la Coordinatrice du programme Environnement et changement climatique de l'Institut de la francophonie pour le développement durable, Lionelle Ngo Samnick, le Secrétaire exécutif adjoint de la Commission des forêts d'Afrique centrale, Chouaïbou Nchoutpouen, la Cheffe de l'Unité d'appui aux cadres sur la nature du PNUE, Adriana Rivera, et le représentant de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) au Cameroun, Antonio Querido. La Secrétaire exécutive de la Convention, Astrid Shomaker, a également prononcé une allocution filmée.

Point 2**Objectifs et programme du dialogue**

4. Un représentant du Secrétariat a présenté les objectifs du dialogue, soit : a) accélérer la révision ou la mise à jour des stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité ; b) renforcer les capacités de mise en œuvre, de suivi et d'examen en ce qui concerne le Cadre mondial et les stratégies et plans nationaux d'action pour la biodiversité, et en particulier la mise en œuvre du cadre de suivi du Cadre mondial et la préparation des septièmes rapports nationaux ; c) renforcer les connaissances et capacités quant au suivi et à l'établissement de rapports concernant la restauration des écosystèmes ; et d) partager les connaissances et expériences sur l'accès aux fonds multilatéraux et autres mécanismes de financement. Il a ensuite présenté le programme de travail des trois jours du dialogue.

Point 3**Révision et mise à jour des stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité**

5. Pour introduire ce point, un représentant du Secrétariat a présenté l'approche multidimensionnelle améliorée de planification, de suivi, d'établissement de rapports et d'examen, ainsi que les procédures concrètes d'examen mondial, telle qu'adoptée par la Conférence des Parties à la Convention dans ses décisions [15/6](#) and [16/32](#). Il a ensuite décrit l'examen mondial des progrès collectifs accomplis dans la mise en œuvre du Cadre mondial, notamment ses principes, son contenu et le calendrier adoptés par la Conférence des Parties lors de sa seizième réunion. Les sources devant servir à l'élaboration du rapport mondial ont été rappelées, en particulier les septièmes rapports nationaux, qui ont été désignés comme source principale. Les pays participants ont été encouragés à produire leur rapport national aussi tôt que possible et au plus tard avant la fin février 2026, conformément à la décision de la Conférence des Parties.

6. Des représentants du PNUE ont présenté les actions menées pour soutenir l'accélération de la préparation et de la mise en œuvre des stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité en matière d'intégration des enjeux liés à la biodiversité dans les flux financiers, de renforcement des capacités et d'établissement de rapports. Ils ont décrit le projet de soutien aux actions précoces prises dans le cadre du septième cycle de reconstitution des ressources du FEM et les premiers résultats obtenus grâce au soutien fourni à 69 pays, sur les 138 pays éligibles, dans les domaines suivants : l'alignement des objectifs et la révision des stratégies et plans d'action nationaux ; la mise à jour des systèmes nationaux de suivi ; le renforcement de la cohérence politique et institutionnelle ; et les activités liées au financement de la biodiversité. Ils ont ensuite décrit le programme-cadre du huitième cycle du FEM pour soutenir la mise à jour des stratégies et plans d'action nationaux et la préparation des septièmes rapports nationaux, son soutien technique et les progrès réalisés. Le NBSAP Accelerator Partnership a enfin été présenté, notamment l'histoire de sa création et ses principaux objectifs, tels que le renforcement des capacités institutionnelles et techniques, l'accès facilité aux financements dédiés à la biodiversité, l'intégration des enjeux liés à la biodiversité dans les flux financiers, la promotion de la collaboration et de l'apprentissage entre pairs et l'intégration des stratégies et plans d'action nationaux susmentionnés dans la planification nationale du développement. La composition et les partenaires du NBSAP Accelerator Partnership ont également été décrits, notamment les pays (57 membres en 2025), les institutions (9 membres) et les acteurs non étatiques (27 membres). Finalement, le projet du China Trust Fund pour la mise en œuvre du Cadre mondial et le Fonds de Kunming pour la biodiversité ont été abordés.

7. Ces présentations introductives ont été suivies de présentations par des représentants du Cameroun, de Madagascar et de la République démocratique du Congo sur leur expérience respective dans la mise à jour et la révision des stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité. Ces présentations ont mis en évidence plusieurs obstacles entravant le processus de révision ou de mise à jour, tels que des ressources financières limitées, la difficulté d'accès à l'intégralité du territoire dans ces pays, le manque d'engagement de certaines parties prenantes et, en matière de coordination, le manque d'expertise technique, les lacunes dans la disponibilité des données et les effets parfois

limités de la communication sur les actions menées. Les présentateurs ont également décrit les solutions trouvées pour surmonter ces obstacles. Ils ont enfin abordé les étapes ultérieures prévues pour mettre en œuvre les stratégies et plans d'action nationaux et assurer un suivi des résultats.

8. Les représentants des peuples autochtones et des communautés locales, des femmes et des jeunes ont réalisé une présentation conjointe de leur implication et de leur contribution à la révision et à la mise à jour des stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité. Ils ont fait un exposé des bonnes pratiques et des exemples d'implication des parties prenantes sur la base de leurs expériences de mise à jour et de révision des stratégies et plans d'action. La présentation a également permis d'aborder les rôles respectifs des gouvernements, des peuples autochtones et des communautés locales, des femmes et des jeunes dans la mise en œuvre des stratégies et plans d'action. Il a ainsi été relevé qu'il était nécessaire, pour assurer une approche inclusive et participative, de garantir l'implication effective des peuples autochtones, des communautés locales, des femmes et des jeunes à chaque étape de la conception, de la mise en œuvre et du suivi des stratégies et plans d'action, ainsi que de valoriser les savoirs traditionnels, tout en promouvant la gouvernance participative par des mécanismes de contrôle citoyen.

9. Les participants ont ensuite été séparés en trois groupes pour discuter des progrès réalisés et des défis rencontrés par les pays participants dans la mise à jour et la révision de leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité. Les groupes ont ensuite résumé leurs discussions en plénière, mentionnant, entre autres, le rôle des différents acteurs, dont les peuples autochtones et communautés locales, la communication sur la mise à jour et la mise en œuvre des stratégies et plans d'action, et les domaines de coopération scientifique et techniques en lien avec les stratégies et plans d'action nationaux et leur mise en œuvre.

Point 4

Mise en œuvre du cadre de suivi du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal aux niveaux national et régional

(a) Développement des plans et systèmes de suivi nationaux

10. Le cadre de suivi du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal figurant à l'annexe I de la décision [15/5](#) de la Conférence des Parties, ainsi que les mises à jour techniques approuvées dans la décision [16/31](#), ont été présentés par un représentant du Centre mondial de surveillance pour la conservation du PNUE. Le représentant a décrit le processus d'établissement du cadre de suivi ainsi qu'un outil en lien avec les indicateurs de ce cadre, le site internet « GBF indicators » (www.gbf-indicators.org), lequel permet d'obtenir les métadonnées mises à jour pour les indicateurs phares et binaires (couvrant désormais 27 indicateurs phares et 15 indicateurs binaires).

11. Un représentant du Groupe sur l'observation de la Terre a présenté l'Atlas global des écosystèmes et le développement des cartes nationales des écosystèmes dans le contexte du cadre de suivi. Cette initiative intersectorielle constituera la première ressource complète, harmonisée et accessible sur l'étendue, les changements et l'état de tous les écosystèmes mondiaux, ainsi que sur les risques auxquels ils sont confrontés. Elle est basée sur quatre composants principaux : une carte de synthèse mondiale des écosystèmes ; un catalogue mondial de données sur les écosystèmes ; une application web¹; et une base de données de validation (EcoTrain). Il fut noté qu'à la différence de la typologie mondiale des écosystèmes de l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources, l'Atlas global des écosystèmes fournit des informations sur la surface des écosystèmes à l'échelle mondiale plutôt que sur la probabilité de leur présence.

¹ Voir <https://globalecosystemsatlas.org>.

12. Des représentants du Burundi et du Sénégal ont présenté leur expérience d'élaboration ou d'amélioration des plans et systèmes nationaux de surveillance pour les stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité actualisés. Les présentateurs ont en particulier abordé la méthode utilisée par leur pays pour définir leur plan national de suivi sur la base des plans précédents, déterminer les indicateurs utiles et les données nécessaires et mettre en place les actions nécessaires à l'application de ce cadre de suivi. Les discussions au terme de ces présentations ont porté sur la nécessité de former et d'accompagner les pays africains dans l'élaboration, le renseignement et l'harmonisation d'indicateurs de suivi et d'évaluation adaptés aux réalités locales et alignés sur le Cadre mondial, ainsi que sur celle de développer des bases de données fiables, interopérables et accessibles intégrant des outils modernes, comme la télédétection et les systèmes d'information géographique. Les participants ont également suggéré de documenter, d'intégrer dans des bases de données et de diffuser les bonnes pratiques nationales et régionales en matière de conservation, de restauration et d'utilisation durable de la biodiversité. Ils ont enfin insisté sur la nécessité de favoriser le transfert de technologies, le renforcement des capacités scientifiques et la recherche appliquée pour soutenir la mise en œuvre du Cadre mondial.

(b) Développement et utilisation des indicateurs

13. Un représentant du Réseau d'observation de la biodiversité du Groupe sur l'observation de la Terre a présenté la boîte à outils « BON in a Box » servant à l'élaboration d'indicateurs de surveillance de la biodiversité et à l'élaboration de variables essentielles de la biodiversité. Cet outil est un service d'assistance destiné à aider les Parties à respecter leurs engagements en matière de surveillance et d'établissement de rapports dans le cadre de suivi du Cadre mondial grâce à une plateforme leur permettant de transformer leurs données de suivi en indicateurs. La présentation a également donné l'occasion de citer les autres services de soutien proposés par le Réseau d'observation de la biodiversité, soit différents groupes de travail, un partenariat avec le Système mondial d'information sur la biodiversité et des travaux avec les centres d'appui régionaux et sous-régionaux à la coopération technique et scientifique.

14. Des représentants de l'Observatoire des forêts d'Afrique centrale, une cellule technique de la Commission des forêts d'Afrique centrale, ont présenté les outils destinés à soutenir les systèmes de suivi de la mise en œuvre du Cadre mondial grâce, notamment, à l'alignement des cibles de l'Observatoire sur celles du Cadre. Les formes suivantes de soutien aux pays pour la mise en œuvre du Cadre mondial ont été décrites : la collecte de données au niveau national ; la mise à jour de la base de données mondiales sur les aires protégées ; un soutien dédié aux aires protégées et aux autres mesures de conservation efficaces ; et un lien avec la Coalition pour la haute ambition en faveur de la nature et des peuples. Une présentation du portail en ligne de l'Observatoire² a également été faite.

15. Des représentants du Bénin, de la Côte d'Ivoire et de la Guinée ont présenté leurs expériences, les enseignements clefs et les bonnes pratiques en matière d'élaboration ou d'utilisation d'indicateurs pour les stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité. Les présentateurs ont notamment abordé les méthodes utilisées pour faire le lien entre les données, disponibles ou non, et les indicateurs de suivi, l'implication des parties prenantes et le renforcement de leur capacités en lien avec les indicateurs, et le renforcement des liens entre ces indicateurs nationaux et le cadre de suivi. Les participants ont suggéré d'inscrire la biodiversité comme priorité transversale dans les stratégies nationales, régionales et locales (économie, agriculture, infrastructures, éducation). Ils ont également mis en avant la nécessité de sensibiliser et d'impliquer le secteur privé pour favoriser l'investissement durable et la valorisation économique des ressources naturelles.

16. Les participants ont ensuite été divisés en trois groupes pour discuter des priorités et des actions qui pourraient être prises pour élaborer ou améliorer les plans et les systèmes nationaux de surveillance. Les groupes ont ensuite rapporté en plénière le résultat de leurs discussions.

² <https://www.observatoire-comifac.net/>.

Point 5

Préparation et soumission des septièmes rapports nationaux

17. Les représentants des pays participants ont partagé le calendrier de révision ou de mise à jour des stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité de leur pays et de soumission du septième rapport national. Les représentants des pays participants qui n'avaient pas encore soumis leur stratégies et plans d'action révisés ou mis à jour ont indiqué que cela serait fait au plus tard en janvier 2026. Enfin, les représentants ont également indiqué que leurs gouvernements respectifs avaient prévu de soumettre leur septième rapport national en février 2026, hormis pour trois d'entre eux qui avaient prévu de le faire en mars, juin ou août 2026.

18. Un représentant du Secrétariat a présenté les orientations et le modèle pour les septième et huitième rapports nationaux et la communication d'informations nationales au titre des Protocoles à la Convention. Il a présenté la structure des rapports nationaux, avec les différentes sections et les informations qu'ils contiennent, ainsi que les différentes étapes de préparation et de soumission avec l'outil d'établissement de rapports en ligne.³ Il a également rappelé que, dans sa décision [16/32](#), la Conférence des Parties avait décidé que les septièmes rapports nationaux constitueraient la source principale d'informations dans l'élaboration du rapport mondial sur les progrès collectifs accomplis dans la mise en œuvre du Cadre mondial, rapport dont l'examen est prévu à sa dix-septième réunion, et qu'une soumission dans les temps de ces rapports, soit d'ici février 2026 au plus tard, tel que décidé dans la décision [15/6](#), était par conséquent cruciale pour l'examen de la mise en œuvre du Cadre mondial.

19. Un représentant du Centre mondial de surveillance pour la conservation du PNUE a présenté l'outil de suivi des objectifs et des cibles du Cadre mondial « Target Tracker »⁴ et la manière dont il pouvait être utilisé pour inclure des données mondiales dans les rapports nationaux. Il a décrit le fonctionnement de l'outil et comment les pays pouvaient visualiser leurs progrès par rapport aux indicateurs phares et repérer les lacunes dans les données et pourraient intégrer, dans la prochaine version, l'outil de rapport en ligne de la Convention afin de faciliter la préparation de leur rapport national.

20. Un représentant du NBSAP Accelerator Partnership a présenté les possibilités de tirer parti du soutien à la mise en relation entre les pays et l'assistance technique à la mise en œuvre et le suivi des stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité. Les différents services proposés par le partenariat ont été décrits, comme le mécanisme de mise en relation entre les pays ou le fonds fiduciaire Accelerator Action Account, qui vise à combler les lacunes dans le soutien aux pays membres du partenariat.

21. Des représentants des Comores et du Niger ont présenté leurs méthodes d'examen de la mise en œuvre des stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité et des objectifs nationaux. Après avoir résumé les enjeux liés à la biodiversité dans leur pays, ils ont décrit le cadre législatif et réglementaire qui s'applique à la biodiversité et les étapes d'élaboration des stratégies et plans d'action nationaux. Ils ont enfin abordé leur préparation du septième rapport national sur la base de leurs travaux précédents. Au terme des discussions sur le suivi et l'établissement de rapports, les participants ont relevé la nécessité pour les pays africains de mettre en place des systèmes nationaux de surveillance robustes, accompagnés de plans de communication et de suivi et d'évaluation opérationnels, de même que celle de développer des méthodologies simplifiées avec des fiches techniques pour faciliter la collecte, l'analyse et le partage des données.

22. Les représentants des trois centres sous-régionaux d'appui à la coopération technique et scientifique participants (Commission des forêts d'Afrique centrale, Observatoire du Sahara et du Sahel et Centre de surveillance écologique) sont intervenus pour décrire le support que leurs

³ Voir <https://ort.cbd.int>.

⁴ Voir <https://target-tracker.org>.

organismes respectifs apportaient aux Parties pour le suivi et la communication d'informations au niveau national (lettres de soutien pour la mobilisation de fonds, renforcement de capacité, partage d'expérience). Ils ont en particulier souligné les cibles mondiales sur lesquelles ils travaillaient prioritairement, les projets de renforcement de capacités en cours et le soutien à l'accès au financement pour les pays. Ils ont également mis en exergue le rôle des centres dans le transfert de technologies, le renforcement des capacités institutionnelles, le soutien à l'élaboration des rapports nationaux et la mobilisation des partenaires et des financements. Ils ont décrit les étapes passées et à venir de concrétisation de leur statut de centre sous-régional. Ils ont enfin relevé quelques-unes de leurs priorités en tant que centres régionaux, y compris l'amélioration de la gouvernance de la biodiversité, le renforcement des capacités et le soutien technique, le financement de la conservation de la biodiversité et la coopération régionale. Au terme de ces présentations, les participants ont relevé la nécessité de s'appuyer sur les plateformes régionales (soit les trois centres susmentionnés et les autres centres de coopération technique et scientifique, et les réseaux d'organisations de la société civile) pour partager les expériences, harmoniser les méthodologies et faciliter la production des septièmes rapports nationaux. Ils ont également suggéré promouvoir des cadres de concertation transfrontalière pour traiter des enjeux communs, notamment ceux liés aux écosystèmes partagés.

23. Les participants ont ensuite eu des discussions en groupe sur les priorités, le programme de travail et le soutien apporté par les centres d'appui à la coopération technique et scientifique. Ils ont cerné les domaines dans lesquels un soutien leur était nécessaire, notamment des formations ciblées et un accompagnement technique sur la production et la validation des données, les systèmes de suivi national et des thèmes spécifiques, comme la lutte contre les espèces exotiques envahissantes ou la restauration des écosystèmes dégradés. Ils ont aussi proposé que chaque centre crée et mette à jour une liste consolidée des services qu'il propose et qu'il la partage avec les pays et les autres centres d'appui, dans l'objectif de faciliter l'accès à l'expertise et au soutien et d'éviter les doublons.

Point 6

Suivi et établissement de rapports sur la restauration des écosystèmes dégradés (cible 2 du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal)

24. Un représentant de la FAO a présenté le Cadre de suivi de la restauration des écosystèmes⁵ et le lien entre cette plateforme et la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes et la cible 2 du Cadre mondial. Il a expliqué comment entrer, étape par étape, les données de restauration sur la plateforme. Il a également abordé l'interopérabilité des plateformes de restauration dans le domaine d'échange des données, sans opérations manuelles répétitives, dans le but de constituer des ensembles de données de restauration harmonisés. Il a présenté l'outil d'analyse des objectifs nationaux en lien avec la cible 2 qui permet une analyse détaillée des informations soumises par les Parties dans le cadre de leurs objectifs nationaux. Enfin, il a présenté le nouveau rapport de la FAO contenant des orientations sur la restauration des eaux douces (eaux intérieures) dans le cadre de la cible 2, ainsi que les réflexions en cours sur les systèmes agroalimentaires et la restauration.

25. Des représentants du Congo, du Gabon, de la Guinée-Bissau, du Togo et de la Tunisie ont partagé leur expérience en matière de suivi et d'établissement de rapports sur la restauration des écosystèmes et sur la cible 2. Après une présentation de la biodiversité de leur pays respectifs et des principaux enjeux, ils ont précisé en quoi la restauration des écosystèmes dégradés était une priorité dans leur territoire. Ils ont ensuite décrit les opérations menées et leurs méthodes de suivi de la mise en œuvre et d'évaluation de leur efficacité (dont les indicateurs utilisés pour ce suivi). Comme dans d'autres pays, les défis et les enseignements tirés de la mise en œuvre des stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité comprenaient le coût élevé de la collecte de certains indicateurs, la question de la vérification des sources et de la fiabilité des données, la compilation régulière des indicateurs, le suivi de la collecte de données auprès des associations et des organisations non gouvernementales, la nécessité de renforcer les ressources financières et les capacités, la faible

⁵ Voir <https://ferm.fao.org/fr>.

coordination entre les parties prenantes et l'intégration encore limitée des valeurs de la biodiversité et des services écosystémiques dans les politiques sectorielles. Ils ont conclu en abordant les prochaines étapes prévues, notamment celles en lien avec la préparation et la soumission des septièmes rapports nationaux.

Point 7

Accès aux fonds multilatéraux et aux autres mécanismes de financement

26. Les fonds, mécanismes et initiatives de financement suivants ont été présentés aux représentants des pays participants :

(a) Le Fonds de Kunming pour la biodiversité. Une représentante du PNUE a présenté le Fonds et parlé de la gouvernance, des objectifs et des thèmes couverts par ce fonds, ainsi que des premiers projets financés et de ceux qui pourraient l'être à l'avenir. Le processus de soumission et les critères de sélection des projets ont également été abordés ;

(b) L'approche « Revenues for Nature » de l'Initiative de collaboration du PNUE avec le secteur financier menée en partenariat avec le Green Finance Institute et l'Initiative pour le financement de la diversité biologique, qui contribue à la réalisation de la cible 19 du Cadre mondial en aidant les pays à définir, concevoir et mettre en œuvre des modèles pour mobiliser des financements privés en faveur de la restauration de la nature et de sa conservation. Revenues for Nature soutient actuellement sept modèles dans huit pays, avec un potentiel de mobilisation de 200 millions de dollars des États-Unis d'ici 2027, tout en réunissant au sein d'une communauté de pratique plus de 400 membres issus de la finance, des entreprises, des gouvernements et de la société civile afin de favoriser des partenariats et de stimuler la mise à l'échelle et la réplique des modèles efficaces. L'initiative partage également les connaissances acquises au moyen de guides, études de cas, bases de données, bulletins d'information, ateliers, podcasts et webinaires, renforçant ainsi les capacités et accélérant l'adoption de solutions financières favorables à la nature ;

(c) L'Initiative pour le financement de la diversité biologique dédiée au financement de la biodiversité, qui soutient 133 pays dans le développement de plans nationaux de financement de la biodiversité (grâce notamment au FEM et à d'autres partenaires). Ces plans correspondent à des portefeuilles de solutions de financement prioritaires adaptées à chaque pays. À ce jour, l'initiative a catalysé plus de 2,7 milliards de dollars pour la nature et favorise des changements transformateurs visant à mobiliser des ressources, réassigner les dépenses préjudiciables à la biodiversité vers des actions positives, accroître l'efficacité des dépenses existantes et réduire les besoins futurs. Tout cela se réalise en impliquant les secteurs public et privé et la société civile. Des exemples nationaux ont également été cités ;

(d) Le Fonds pour l'application du Cadre mondial de la biodiversité, notamment la nouvelle tranche de programmation qui a débuté en août 2025. La méthode pour soumettre un projet au Fonds a également été décrite, ainsi que le calendrier des appels à projets et les plafonds de financement par pays.

27. Une représentante de l'Institut de la Francophonie pour le développement durable a présenté l'assistante technique proposée aux pays francophones pour l'accès à la finance de la biodiversité. La présentatrice a passé en revue quatre idées reçues sur le financement de la biodiversité pour conclure à : (a) la nécessité d'une approche intégrée du financement dans les stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité ; (b) la nécessité de créer des liens avec le financement du développement ; (c) la réalité de la complexité et des délais d'obtention de financement ; et (d) l'importance des bailleurs de fonds bilatéraux, des banques multilatérales et des organismes philanthropiques dans le financement de la biodiversité. Elle a conclu sur le soutien proposé par l'Institut en réponse à cette situation. Tous les participants ont été unanimes sur l'urgence de renforcer l'accès aux mécanismes de financement multilatéraux (FEM, Initiative pour le financement de la diversité biologique et autres) et d'explorer des financements innovants pour soutenir la mise

en œuvre des stratégies et plans d'action et intégrer les plans de financement nationaux dans les stratégies de biodiversité pour assurer la durabilité des actions entreprises.

Point 8

Résumé et prochaines étapes

28. Les participants ont pu poser des questions générales sur le dialogue et l'ensemble des sujets abordés. Ils ont également fait part de leur avis sur l'organisation et le déroulement du dialogue. Les prochaines étapes leur ont été présentées, à savoir la mise à disposition de l'ensemble des présentations utilisées pendant la réunion et la production d'un rapport.

29. Les principaux points soulevés pendant le dialogue ont été les suivants :

(a) Dans le cadre de la révision et de la mise à jour de leur stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité, les pays participants rencontrent des obstacles communs, dont des difficultés d'accès au financement et le manque d'expertise techniques et de données. Si l'importance de la coopération et de l'implication des différentes parties prenantes, y compris les communautés locales et peuples autochtones, les jeunes et les femmes, à chaque étape de la révision ou mise à jour a été mise en avant, il a aussi été relevé que leur engagement était parfois trop limité. Enfin, la mise en œuvre d'une communication efficace sur le processus de révision et de mise à jour des stratégies et plans, ainsi que sur leur contenu, a souvent été citée comme un axe de travail important ;

(b) La nécessité de disposer d'un système national de suivi cohérent avec le Cadre mondial, tout en étant adapté aux contraintes locales, a été évoquée par l'ensemble des participants. Les discussions ont cependant fait ressortir un besoin régional de formation, d'accompagnement et de transfert de technologies pour y parvenir. Enfin, il a été également relevé que le suivi et l'évaluation d'un tel système devait faire l'objet d'une attention particulière ;

(c) La disponibilité des données a été plusieurs fois évoquée comme un point majeur à traiter pour l'ensemble des sujets abordés. Des bases de données interopérables et accessibles restent majoritairement à développer dans la région. Pour y parvenir, des outils modernes sont utilisables (comme la télédétection ou les systèmes d'information géographique). Par ailleurs, les données récoltées et intégrées dans les bases de données doivent être reliées aux indicateurs du système national de suivi. Selon les participants, la robustesse des systèmes nationaux de suivi et des bases de données associées repose en partie sur une bonne communication avec les parties prenantes afin de faciliter la collecte, l'analyse et le partage des données et des indicateurs ;

(d) De nombreux partenaires ont développé des programmes spécifiques pour soutenir et accompagner les Parties dans l'ensemble des actions abordées au cours du dialogue. En particulier, les centres régionaux et sous-régionaux d'appui à la coopération technique et scientifique offrent un soutien dans la recherche et la mobilisation de partenaires et de financements, ainsi que dans le transfert de connaissances (notamment par la formation) ou de technologies. Ils peuvent également jouer un rôle, jugé comme important par les pays participants, dans la mise en commun et le partage des données, des méthodes et des bonnes pratiques ;

(e) Comme indiqué ci-dessus, l'accès au financement reste un élément bloquant majeur pour les Parties de la région. Le dialogue a été l'occasion de présenter plusieurs fonds, mécanismes et initiatives de financement ainsi que leurs modalités d'accès. Malgré l'existence de ces nombreux outils, les participants ont conclu que l'accès aux fonds multilatéraux devait être urgemment renforcé pour la région ;

(f) La restauration des habitats dégradés a été reconnue, avant et pendant le dialogue, comme l'une des priorités de la région. Les discussions ont mis en évidence de nombreuses expériences réussies dans la région, parfois avec le soutien de la FAO et en lien le Cadre de suivi de la restauration des écosystèmes ;

(g) Les pays participants ont déjà soumis leur stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité révisés ou mis à jour, ou prévoit de le faire au plus tard en janvier 2026. Tous les pays participants ont également prévu de soumettre leur rapport national en février 2026, hormis trois d'entre eux qui prévoient une soumission en mars, juin ou août 2026.

Point 9

Clôture de la réunion

30. Des représentants du Gouvernement du Cameroun, de la Commission des forêts d'Afrique centrale, de l'Institut de la Francophonie pour le développement durable, du PNUE et du Secrétariat ont délivré leurs conclusions en clôture de la réunion.

31. Le dialogue a été clos à 16 heures le 5 septembre 2025.
